

Regroupement Pédagogique La Balme les Grottes/Vertrieu
Procès-verbal
Conseil d'école du 14 novembre 2008

ARRIVÉ LE :
17 NOV 2008
CASSÉ et Neyret,
MAIRIE DE VERTRIEU

Etaient présents : Les maires et les représentants des mairies : Messieurs Chapit, Basset, Cassé et Neyret, Madame Gery-Frioud pour la commune de La Balme. Mesdames Bouchou et Halitim pour la commune de Vertrieu. Les représentantes de parents d'élèves : Mesdames Neyret, Ravin, Maupoint, Delay, Monsieur Chevallier. Les enseignantes : Mesdames Viallet, Geney-Guérillot, Jourdan, Brouquisse, et Monsieur Smorenburg pour l'école de La Balme. Mesdames Fromont et Charbonnier, Mesdemoiselles Berger et Cochet pour l'école de Vertrieu. Madame Cousteix est excusée. Les invités : Madame Jarjaille, DDEN.

- 1. Présentation des membres.**
- 2. Lecture des attributions du Conseil d'école.**

Mesdames les directrices rappellent que c'est la dernière fois que seront traitées les questions anonymes. De plus, les questions d'ordre pédagogique ne peuvent figurer à l'ordre du jour. Si besoin, s'adresser directement à l'enseignant concerné. Les membres des associations (garde péri-scolaire, cantine et Sou des Ecoles) ne sont pas membres de droit du Conseil d'école. Leurs représentants sont invités lorsque leur présence est nécessaire, en fonction de l'ordre du jour.

Vote du règlement de l'école : pas de modification

- 3. Effectifs du regroupement.**

⇒ **Création** d'une nouvelle classe sur le RPI, installée à l'école de La Balme, dans un préfabriqué.

Effectifs de rentrée :

Ecole de La Balme : 5 classes

Petits : 24 Moyens : 26 Grands : 27 CP : 23 CE1 : 24

Ecole de Vertrieu : 3 classes.

CE1/CE2 : 7 + 16 = 23 CM1 : 23 CM2 : 28

Total : 198 enfants.

Pour information nous rappelons qu'il y a 124 élèves de La Balme et 74 de Vertrieu.

- 3. Vie scolaire**

▪ **Dispositif d'Aide aux élèves en difficultés.**

Les enseignants consacrent 60 heures à l'aide aux enfants en grande difficulté, et à la préparation de ce soutien. Cette aide personnalisée intervient le soir après la classe sur proposition des enseignants aux familles concernées (*de la MS au CM2*). Les parents d'élèves sont libres d'accepter ou de refuser cette aide. Il est encore trop tôt pour faire le bilan de ce dispositif. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil d'école.

▪ **Point sur la sécurité.** Des exercices d'alerte incendie sont organisés plusieurs fois dans l'année. Le bilan des temps et comportements des enfants lors des évacuations est positif.

Classe à l'étage (Vertrieu) : les représentants de parents d'élèves se posent la question de la non existence d'une issue de secours pour la classe à l'étage. Le service départemental d'incendie et de secours a donné son accord pour la construction de la classe telle qu'elle est. De plus, les escaliers ne posent pas de problème de sécurité majeur. Il n'est donc pas prévu de nouvel aménagement.

Plan de mise en sécurité concernant le risque nucléaire : 2 malles ont été fournies par la Mairie pour l'école de La Balme. L'école de Vertrieu n'est pas concernée.

▪ **Coopérative scolaire.** Les directrices présentent les bilans de l'année 2007-2008.

Rappel : le matériel scolaire est principalement payé par la Mairie (40€ par enfant). La coopérative scolaire permet aux enseignants d'acheter du petit matériel pour certaines activités spécifiques et du matériel pédagogique.

*L'école de Vertrieu remercie le club de l'avenir pour son don de 100€.

4. Paroles aux maires.

▪ Service minimum d'accueil.

La Mairie de Vertrieu ne peut pas assurer ce service à cause du manque de personnel et de bénévoles.

Monsieur le Maire de La Balme explique que beaucoup de maires ne comprennent pas cette directive qui impose aux mairies ce service. La Mairie de La Balme ne souhaite pas mettre en place ce service.

Lors du mouvement de grève prévu le 20 novembre, la mairie de La Balme laissera le personnel communal à disposition.

▪ Cantines.

Vertrieu : suite à un incident qui a eu lieu, Mme Bouchou présente ses excuses. Elle précise que des mesures ont été prises et que cela ne se reproduira pas. Elle déplore qu'une lettre anonyme ait été déposée dans la boîte aux lettres de l'école de La Balme.

▪ Accueil péri-scolaire.

C'est la première année qu'est mis en place le périscolaire à Vertrieu : 24 enfants sont inscrits et une dizaine d'enfants sont accueillis en même temps et encadrés par Mme Segui.

Deux bénévoles viennent pour proposer de l'aide aux devoirs aux élèves qui le souhaitent.

A La Balme, ce service est géré par une association : 40 enfants sont inscrits et en moyenne une quinzaine sont accueillis par deux personnes, personnels municipaux.

5. Parole à la DDEN.

Madame Jarjaille déplore la proche disparition des RASED et évoque l'éventuelle suppression des premières années de maternelle.

Les DDEN souhaitent effectuer une visite de chaque école le 3 avril après-midi.

Prix DDEN : les classes qui le souhaitent peuvent mener un projet sur la citoyenneté.

6. Parole aux représentants de parents d'élèves.

▪ **Car** : un nouvel arrêt est demandé « Domaine du Grand Champ » : la question a déjà été posée lors du dernier conseil d'école et la réponse est négative (décision du Conseil Général).

Les parents souhaitent également l'ouverture d'un passage sur la « grande route » : l'ouverture existante n'est pas sécurisée.

Projet de cheminements piétons entre le giratoire situé vers l'ancienne école et la nouvelle école, et entre le lotissement des Chaumes et la grande route. Les plans sont consultables en Mairie.

L'accès au car à Vertrieu le soir manque de surveillance : une enseignante accompagne les enfants au car et reste au portail jusqu'à son départ + un employé communal dans la rue + la personne accompagnatrice qui gère la montée et l'installation des enfants dans le car.

Le soir, à La Balme, deux ATSEM gèrent la montée des élèves dans le car.

La construction d'un abri bus est en projet pour fin janvier 2009 à l'école de La Balme. Une solution provisoire est à l'étude.

Il est demandé si le chauffeur ne pourrait pas couper son moteur en attendant les enfants : la question sera posée au service transport scolaire du Conseil Général.

▪ Cantines : « La Balme les Grottes » : beaucoup de bruit : peut-on organiser 2 services ?

80-85 enfants déjeunent à la cantine. Le choix d'un seul service a été fait pour que les enfants aient du temps pour manger : 1 heure. Il est proposé de faire une pause dans la cour de récréation avant le repas.

Des parents signalent que le matériel n'est pas adapté aux petits. Il est envisagé l'utilisation de rehausseurs pour les élèves les plus petits.

« Vertrieu » : Enfants « évacués » de la cantine pendant le repas de midi suite au bruit : la Mairie ne s'y oppose pas.

Personne décisionnaire en cas de problème : pour les petits problèmes, le personnel cantine gère ; sinon ce sont Mesdames Bouchou et Halitim.

Accueil des enfants en cas de pluie : la salle d'accueil n'est pas prévue à cet effet puisqu'elle ne peut pas accueillir plus de 15 enfants et est réservée au périscolaire.

*Retards à la sortie : les enseignants demandent aux enfants de sortir ; certains traînent et discutent. Merci aux parents de leur demander de se dépêcher.

▪ **Sécurité** : « *La Balme les Grottes* » : appel au civisme des parents pour le stationnement sur le parking.

Des parents souhaitent que les enseignants se garent au fond du parking pour laisser l'accès libre aux parents accompagnés de jeunes enfants.

Demande d'accès libre aux poussettes et landaus dans l'école de La Balme : Mr le Maire précise que cela est impossible pour des raisons de sécurité (évacuation éventuelle) et d'hygiène.

Les enseignantes veillent à l'habillement des enfants lors des récréations.

« *Vertrieu* » : **rappel** : les mesures prises à l'encontre des enfants perturbateurs ne relèvent pas du conseil d'école.

▪ **ATSEM** : les contrats sont des contrats aidés et sont renouvelables sur 2 ans. Une personne travaillant l'année dernière a été embauchée mais tous les contrats ne peuvent être pérennisés pour des raisons budgétaires.

A noter : date du prochain conseil d'école : vendredi 13 mars 2009 à La Balme les Grottes à 18 h 15.

Signatures des directrices :

C. VIALLET



D. BERGERE



de la secrétaire :

L. COCHET

